



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 15 JUIN 2017

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DCSP/N° 3526 D

LE DIRECTEUR CENTRAL

Réf: Votre courrier du 22 mai 2017

Madame la secrétaire générale,

Dans votre courrier du 22 mai dernier, vous me faites part de vos interrogations sur l'accompagnement des commissaires de police suite aux réformes de l'organisation des services territoriaux de la direction centrale de la sécurité publique.

La doctrine d'emploi et d'organisation des services territoriaux de la DCSP et la réorganisation territoriale qui s'en est suivie ont conduit à rééquilibrer les services autour des trois missions fondamentales de la sécurité publique (intervention-assistance, investigation et renseignement), dans une démarche visant à rationaliser l'emploi des moyens et à développer des stratégies opérationnelles efficaces.

La mise en œuvre devait se faire dans un délai de 18 mois à compter de sa parution (décembre 2015), ce sera chose faite puisque les 2 derniers CTD auront lieu avant la fin du mois de juin.

Les réformes réalisées dans chaque département ont été présentées aux comités techniques départementaux après qu'un dialogue social approfondi ait été conduit par les DDSP. A cet égard, l'objectif qu'aucun chef de service ne subisse un préjudice dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation a été une préoccupation constante des directeurs territoriaux comme de moi-même.

Les commissaires de police, qui ont été pleinement acteurs de cette réforme, ont pu, en plusieurs endroits, être impactés personnellement. Il s'agissait notamment des titulaires des postes de chef SOPS à Nice, Montpellier, Strasbourg, Le Havre et du poste d'adjoint au chef du SSP du Havre.

Chaque titulaire de ces postes a pu retrouver un poste équivalent ou supérieur en responsabilité dans le cadre d'un dialogue avec la DCSP et au moment qui leur paraissait le plus opportun.

Madame Céline BERTHON  
Secrétaire générale du SCPN  
Tour Gambetta  
1 et 2 square Henri Régnault - Apt 163  
92 400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6

D'autres commissaires de police, chefs de circonscription dont les CSP ont fait l'objet d'une fusion-restructuration dans le cadre du renforcement de la police d'agglomération ont également été repositionnés sur des postes à hauteur de leur parcours et de leurs compétences. Il s'agit notamment des chefs de CSP d'Avion (62), Marignane (13), Deuil la Barre (95) et Garge les Gonesses (95).

D'autres postes ont été réhaussés dans le souci de renforcer le positionnement de leur titulaire. Ainsi la fonction d'adjoint au directeur départemental soit en charge de l'investigation, soit en charge du renseignement, a été affirmée et officialisée.

De ce fait, je viens de saisir le département du management et de la gestion des commissaires de police de la DRCPN, afin que les rehaussements de nomenclature et les changements d'appellation puissent être rapidement pris en compte dans les arrêtés d'affectation des commissaires intéressés. Je vous rappelle par ailleurs que durant cette période, la DCSP n'a eu de cesse que de reconnaître la difficulté du métier de commissaire de police en s'efforçant de rehausser la nomenclature d'un certain nombre de postes à fortes responsabilités.

C'est ainsi que les postes de DDSP sont dorénavant classés au moins au niveau « D » (20 postes de DDSP sont ainsi passés à ce niveau), que les principaux chefs de sûreté départementale (Montpellier, Melun, Cergy, Versailles, Évry), de chefs de district (Saint-Nazaire, Fréjus et Longwy) ou de chefs de service d'intervention d'aide et d'assistance de proximité (Montpellier, Grenoble, Lens) sont également classés au niveau « D ».

Pour chacune de ces modifications de nomenclature, je suis particulièrement attentif à préserver le régime indemnitaire attaché aux différentes affectations et la DRCPN a été sollicitée à cet effet.

Je vous prie d'agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de mes salutations les cordiales.

Pascal LALLE

